

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20210621-001****du 21 juin 2021****n°001****page 1/2****EXTRAIT:**

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

membres en exercice : 26**PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINE, Mme LAVRARD, M.PREHER, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.AURIAULT, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD, M.TARTARIN****POUVOIRS () :****EXCUSES (4) : M.CIBERT, Mme GODET, Mme MARQUES-NAULEAU, M.MEUNIER****Nom du secrétaire de séance : Odile LANDREAU****RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN****OBJET : Motion de soutien aux Fonderies du Poitou**

Mardi 8 juin, le Tribunal de commerce de Paris a tenu une audience intermédiaire pour se prononcer sur la prolongation de la « période d'observation » des fonderies . Pour rappel les 2 fonderies (290 salariés pour la fonte, et 280 pour l'alu), ont été mises en redressement judiciaire mi-avril, et sont à la recherche de repreneurs. La date limite de réception des offres de reprise était fixée au 15 juin.

L'administrateur judiciaire s'est exprimé le 17 juin.

Pour ce qui concerne la partie fonte, l'administrateur judiciaire indique avoir simplement reçu 2 lettres d'intention de principe, mais aucune proposition ferme de rachat. Aussi, bien malheureusement, sur la base du rapport de l'administrateur, il est probable qu'une nouvelle audience du tribunal de commerce début juillet, prononce cette fois la liquidation judiciaire de l'entreprise ; avec simplement poursuit de l'activité jusqu'à fin juillet (pour achever les derniers carters commandés par Renault).

Concernant la partie aluminium, la période d'observation (telle que prévue par le Tribunal) court jusque fin septembre ; avec une audience à mi-septembre. L'administrateur judiciaire a reçu une seule lettre d'intention, d'un groupe d'investissement anglo-saxon, Greybull Capital.

Les décisions finales qui seront prises sont structurantes pour l'avenir des 2 fonderies, mais aussi plus généralement pour notre tissu économique.

L'ensemble des maires de l'Agglomération, réunis en conférence le 7 juin, a réitéré son soutien aux fondeurs et aux projets de reconversion pertinents. L'Agglo et la Ville de Châtellerault l'ont déjà affirmé officiellement à l'occasion de plusieurs motions (récemment, par délibérations du conseil communautaire du 15 mars 2021, et du conseil municipal des 17 décembre 2020 et 8 avril 2021)

C'est pourquoi le Bureau Communautaire (à la suite de la « Conférence des maires » du 7 juin) :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAUD

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20210621-001

du 21 juin 2021

n°001

page 2/2

- salue l'exemplaire esprit de responsabilité des représentants syndicaux des fonderies, face à cette crise ; met en avant, en particulier concernant la fonte, l'accord passé entre l'Intersyndicale et Renault, validant le financement d'une prime supra-légale de 20.000 € par salarié, en contrepartie de la production des derniers carters ;

- souhaite que, malgré la probable liquidation de la fonderie Fonte, les qualifications et l'exceptionnel savoir-faire de ses salariés soient reconnus, et réutilisés dans d'autres secteurs ;

- demande à l'État de mettre en œuvre les dispositifs nécessaires pour le bassin d'emploi du châtelleraudais, permettant au moins d'assurer la pérennité de la fonderie aluminium.

- plus spécialement, demande à l'État de continuer à faire bénéficier à un maximum d'entreprises du plan France Relance ; et de permettre à de nouvelles entreprises d'être éligibles, y compris jusqu'en 2022 ; afin que l'Etat puisse les soutenir dans la réalisation de projets structurants, qui leur permettront de pérenniser et de développer l'activité et l'emploi sur le territoire châtelleraudais.

- demande à l'État (à côté des aides directes aux entreprises), de s'engager plus nettement sur la mise en place du dispositif « transition collective » pour soutenir la reconversion rapide des entreprises et de leur salariés

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOU